

MÉMOIRE DE

**CET - 167 M
C.G. - SECTEUR
ENERGETIQUE**

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE



**CONSULTATION PUBLIQUE SUR
LA SÉCURITÉ ET L'AVENIR ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC**

LE 6 AVRIL 2005

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE.....	3
LES DIVERSES FILIÈRES DE PRODUCTION D'ÉNERGIE VERSUS LE RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES	6
PRINCIPE DU POLLUEUR/UTILISATEUR PAYEUR.....	6
L'ÉOLIEN	7
LA FILIÈRE THERMIQUE.....	7
LES PETITES CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES.....	9
<i>Impacts des petites centrales</i>	9
<i>Évaluation environnementale des projets</i>	11
<i>Mesures pour réduire les impacts environnementaux</i>	11
AUTRES AVENUES DE PRODUCTION D'ÉNERGIE	12
EN GUISE DE CONCLUSION	12

PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE

La Fédération québécoise de la faune (FQF) est fière de participer à cette consultation publique sur la sécurité et l'avenir énergétiques du Québec, menée par le ministre des Ressources naturelles et de la faune.

Créée en 1946, la FQF est l'un des organismes à vocation faunique les plus anciens au Québec. Sa mission est de contribuer, dans le respect de la faune et de ses habitats, à la gestion, au développement et à la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles et patrimoniales. Plus particulièrement, ses champs d'intervention consistent à :

- Réunir les associations de chasse et de pêche ainsi que les organismes de conservation du Québec, et à collaborer – dans une perspective de protection de l'environnement et de la biodiversité – au développement durable, à la conservation et à l'aménagement de la faune, de la flore et des autres ressources naturelles.
- Représenter les intérêts des chasseurs et des pêcheurs sportifs.
- Défendre et à protéger la pratique des activités cynégétiques et halieutiques sportives, et à en faire la promotion, afin d'en assurer la pérennité.
- Promouvoir un comportement responsable chez les chasseurs et les pêcheurs, lors de la pratique des activités cynégétiques et halieutiques.
- Coopérer avec les autorités publiques, dans une perspective de développement durable à l'établissement de programmes de protection de l'environnement, de conservation et d'aménagement des habitats de la faune et de la flore, et ce, tout en cherchant à améliorer la qualité de vie de la population québécoise.
- Promouvoir l'amélioration de la législation et des règlements en relation avec la protection de l'environnement, de la faune et de la flore, et la pratique des activités cynégétiques et halieutiques.

La FQF expérimente très concrètement, à travers un grand nombre de projets, la concertation, que ce soit avec le pouvoir politique, avec diverses entreprises, avec d'autres organismes à but non lucratif ou avec d'autres groupes d'utilisateurs des milieux naturels. Constituées de citoyens bénévoles qui ne ménagent pas leurs efforts, les associations régionales et locales affiliées à la

FQF ont considérablement accru leurs champs d'action, au fil des dernières années, afin de :

- Préserver ou même d'améliorer la biodiversité;
- Maintenir les écosystèmes en bon état;
- Promouvoir le prélèvement des « intérêts » que nous offre la nature, sans porter atteinte à ce précieux « capital ».

La FQF appuie son action sur un réseau composé de milliers de bénévoles chez qui il existe une réelle volonté de mettre en valeur la ressource, de la conserver et de la protéger. L'authenticité de cette volonté se fait valoir sur le terrain par une série d'actions concrètes qui visent à éduquer le grand public mais, surtout à conserver et à préserver des espèces et des habitats fauniques qui constituent les assises d'une véritable industrie de développement durable.

Au nom de ses 220 associations réparties à travers tout le Québec et qui rassemblent, au total, plus de 150 000 pêcheurs et chasseurs, la Fédération québécoise de la faune tient à rappeler aux membres de la Commission parlementaire de l'économie et du travail certaines positions qu'elles a prises, au cours des dernières années, quant aux diverses filières de production d'énergie envisagées pour assurer la sécurité énergétique du Québec.

Mais, d'abord et avant tout, nous voulons attirer votre attention sur une réalité trop souvent méconnue : **LES ACTIVITÉS DE PRÉLÈVEMENT FAUNIQUE CONSTITUENT UNE INDUSTRIE QUI PERMET LA CRÉATION ET LE MAINTIEN DE MILLIERS D'EMPLOIS, LA CRÉATION ET LE MAINTIEN DE CENTAINES DE PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES AINSI QU'UNE SOURCE D'ENTRÉE DE CAPITAUX POUR LE QUÉBEC.**

À l'heure où l'État québécois ne peut plus se faire aussi interventionniste qu'auparavant, la FQF se sent interpellée à partager, avec l'ensemble des citoyens, des intervenants régionaux et des instances gouvernementales, une

piste de solution qu'elle considère porteuse d'espoir : **le plein développement des différents secteurs d'activités économiques reliés au prélèvement faunique.**

Les Québécoises et les Québécois sont friands d'activités reliées à la nature. Or, la collectivité retire énormément de dividendes d'une exploitation juste et rationnelle de la ressource faunique. On sait que :

- En 1999, un peu plus de 3 400 000 personnes ont participé à une ou plusieurs activités reliées à la nature (FAPAQ, 1999);
- 3 000 000 de personnes pratiquent la pêche sportive¹
- 715 000 individus pratiquent la chasse²
- Les pêcheurs québécois dépensent, en moyenne, 1,3 milliard de dollars pour la pratique de leur activité (FAPAQ, 1999).

Plusieurs villes et villages, principalement situés en région, dépendent principalement de l'attrait qu'une faune en santé peut avoir sur la clientèle touristique.

L'industrie du prélèvement constitue donc un pilier du développement économique et social de plusieurs régions du Québec, et ce, dans une perspective d'un respect des ressources. Le développement du Québec repose en très grande partie sur l'exploitation des ressources naturelles. Nous sommes maintenant, collectivement, à l'étape où nous apprenons à gérer ces ressources en donnant préséance aux principes du développement durable.

¹ Personnes de 15 ans et plus, ayant pêché au moins une fois, sur une période de cinq ans précédant l'étude (Jolicoeur et Associées, 2002).

² Personnes de 15 ans et plus, ayant chassé au moins une fois sur une période de cinq ans précédant l'étude (Jolicoeur et Associés, 2001).

LES DIVERSES FILIÈRES DE PRODUCTION D'ÉNERGIE VERSUS LE RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES

Tel que libellé dans le plan récemment déposé par le gouvernement du Québec, le développement durable suppose que les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et qu'elles ne doivent pas dépasser le seuil au-delà duquel les fonctions et l'équilibre d'un milieu seraient irrémédiablement altérés.

À notre avis, la politique énergétique du Québec doit s'inscrire dans cette nouvelle ère de plus grande protection de nos écosystèmes. Ceux-ci constituent l'habitat des populations humaines, fauniques et floristiques.

PRINCIPE DU POLLUEUR/UTILISATEUR PAYEUR

Tel que libellé dans le plan de développement durable récemment déposé par le gouvernement du Québec, le principe de « pollueur/utilisateur payeur » suppose que les personnes qui génèrent des matières résiduelles ou d'autres formes de pollution devraient assumer le coût des mesures de prévention et de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci. Le prix des biens et services devrait être fixé en prenant en considération l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent, que ce soit au stade de leur production ou de leur consommation. **La FQF est tout à fait en accord avec ce principe.**

Nous appuyons l'application du principe « pollueur/utilisateur payeur » qui s'inscrit dans la logique économique voulant que ceux qui retirent un profit de l'utilisation des ressources ou d'un territoire, et à plus forte raison ceux dont la nature des activités est polluante, retournent à la société des sommes d'argent permettant de réparer leurs dégâts et que les prix des ressources qu'ils prélèvent reflètent leur véritable coût, y incluant toutes les externalités. Nous recommandons qu'il en soit ainsi pour tout producteur d'énergie.

L'ÉOLIEN

Les enjeux que représente l'aménagement de parcs éoliens sont source de préoccupation pour la FQF.

La mise en place des parcs éoliens représente un certain risque d'impacts négatifs sur les populations fauniques; à tout le moins, une perte directe d'habitats dans les milieux naturels où seront installées les infrastructures.

La FQF recommande qu'aucun parc éolien ne soit érigé dans des « milieux sensibles » du point de vue faunique. Les milieux sensibles dont il est ici question comprennent, entre autres, les vasières, les cours d'eau ainsi que les ravages de cerfs de Virginie et d'orignaux.

Afin de compenser les impacts négatifs qui seront engendrés par la mise en place de parcs éoliens, la FQF demande que des sommes d'argent soient investies dans la restauration d'habitats fauniques, dans les régions touchées.

LA FILIÈRE THERMIQUE

Soucieuse de la conservation des espèces et des habitats fauniques, la FQF déplore que le gouvernement envisage encore emprunter la filière de la production d'électricité par la combustion de gaz naturel. Ce procédé génère d'énormes quantités de gaz à effet de serre (GES) qui contribuent à accélérer le réchauffement climatique.

Or, les changements climatiques constituent le défi écologique le plus grave auquel est confrontée l'humanité. Une étude internationale, publiée dans la très crédible revue *Nature*, conclut qu'environ 25 % de toutes les espèces animales et végétales pourraient disparaître de la surface de la planète d'ici 2050. Ces conclusions résultent de l'hypothèse d'un réchauffement modéré du climat mondial (1,8° à 2 °C). Or, le millier de scientifiques réunis par le Groupe d'experts intergouvernemental de l'ONU prévoient une hausse moyenne de 5,8 °C. Dans ce cas, selon cette étude, c'est plus de 35 % des espèces qui sont

menacées. Selon le groupe d'experts de l'ONU, les systèmes naturels menacés comprennent, entre autres, les forêts boréales. « *Le changement climatique provoquera un déplacement vers les pôles des limites des aires de distribution... des poissons d'eau douce ainsi qu'une perte d'habitats pour les poissons d'eaux froides et tempérées* »³ « *La limite sud de la forêt boréale pourrait ainsi se trouver de 250 à 900 km plus au nord (MRN, 2000).* »⁴ « *La toundra devrait virtuellement disparaître de tout le continent nord-américain. Cette écozone englobe aujourd'hui les aires d'estivage et de mise-bas des plus grands troupeaux de caribous du Canada, et constitue un habitat de l'ours, de l'orignal, du spermophile arctique et du lemming.* »⁵ Il saute aux yeux que la disparition, ou même la diminution des populations, des espèces fauniques aura des répercussions notoires sur les activités fauniques (pêche, chasse, observation de la faune, etc.).

Or, les justifications mises de l'avant par Hydro-Québec afin de promouvoir ce type de projet polluant ne résistent pas à une analyse sérieuse.

La Fédération québécoise de la faune invite donc le ministre des Ressources naturelles et de la Faune à inciter les dirigeants d'Hydro-Québec à recentrer leurs politiques sur la mission de cette grande société d'État qui fit longtemps la fierté des Québécoises et des Québécois. Soulignons que dans sa déclaration de principes environnementaux (octobre 2000), Hydro-Québec s'engageait à : « *Prendre en compte les valeurs et les préoccupations du milieu en respectant l'environnement* ».

Les projets de la filière thermique s'inscrivent à l'encontre des principes généraux de la politique environnementale d'Hydro-Québec qui affirme

³ Organisation météorologique mondiale (OMM) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ), Bilan 2001 des changements climatiques : Conséquences, adaptation et vulnérabilité, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, p. 12

⁴ Cité dans Changement climatique – La performance d'Hydro-Québec (www.hydroquebec.com/environnement/)

⁵ Changement climatique – La performance d'Hydro-Québec (www.hydroquebec.com/environnement/)

développer des projets « acceptables sur le plan environnemental et favorablement accueillis par la collectivité ».

La FQF souhaite qu'Hydro-Québec évite ce dérapage et qu'elle revienne à sa véritable mission, soit de miser sur cet atout majeur dont dispose le Québec afin d'éviter de devenir un État pollueur comme les autres : l'hydroélectricité⁶.

LES PETITES CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES

En 1996, le gouvernement du Québec et Hydro-Québec ont annoncé une politique d'achat d'électricité auprès des producteurs privés. La prolifération des petites centrales risque de provoquer la perte de nombreux habitats fauniques

Devant cette perspective, nous aborderons les critères environnementaux sur lesquels le gouvernement devrait se baser afin d'octroyer les sites pour une éventuelle production d'électricité grâce à une petite centrale. Évidemment, la qualité de pêche des rivières québécoises dépend du maintien de la qualité de nos cours d'eau.

Impacts des petites centrales

La présence de barrage ou d'ouvrage de contrôle entraîne une modification du cycle hydrologique naturel. Les modifications du débit ont des impacts sur les écosystèmes aquatiques. La substitution d'un débit artificiel à un débit naturel peut causer la perte d'habitats à poisson, une grande fluctuation des débits, une diminution de la surface mouillée et de la vitesse du courant, ainsi qu'une augmentation de l'amplitude des variations de température, d'oxygène dissous et de concentration des polluants (Beaudelin et Bérubé, 1995; Belzile *et al.*, 1997).

⁶ « L'énergie hydraulique constitue la seule option qui concentre l'impact écologique à l'échelle locale, tout en offrant le niveau de service nécessaire pour satisfaire aux différents besoins... Par contre, les combustibles fossiles ont un impact non seulement sur la communauté et l'environnement locaux, mais aussi sur des communautés et des écosystèmes éloignés de la source ponctuelle initiale et même sur des endroits complètement isolés. » (www.hydroquebec.com/environnement 2000).

Ces modifications peuvent entraîner une altération fonctionnelle de l'écosystème aquatique, un appauvrissement des stocks halieutiques et un changement dans la dynamique des communautés piscicoles (Belzile *et al.*, 1997).

Plusieurs études réalisées en rapport avec les impacts des petites centrales hydroélectriques ont été examinées par la Commission Doyon. Entre autres, les spécialistes du ministère de l'Environnement et de la Faune prévoyaient des conséquences majeures pour le poisson et son habitat là où de telles centrales s'installeraient :

- Mortalité des poissons due au dynamitage en période de construction;
- Détérioration de la qualité de l'eau;
- Mortalité des poissons entraînés dans les turbines;
- Obstacle à la montaison et à la dévalaison des poissons;
- Assèchement durant des périodes plus ou moins longues de la partie court-circuitée de la rivière;
- Baisse ou même disparition complète de certaines espèces de poissons;
- Détérioration des conditions de frai;
- Élimination de l'habitat de diverses espèces par le rehaussement d'un plan d'eau en amont du barrage.

La Commission Doyon a reconnu que ces impacts sont réels et non pas hypothétiques.

Le rapport de ce groupe d'étude a proposé plusieurs recommandations visant à protéger l'environnement. Nous reprenons une recommandation que nous jugeons importante afin de protéger l'habitat du poisson :

La FQF recommande que le gouvernement exclue du programme de petites centrales les sites vierges à moins que des études précises et détaillées, ayant fait l'objet d'audiences publiques, ne justifient l'installation d'aménagements nouveaux selon les points de vue économique, social et

environnemental. De plus, nous recommandons que le gouvernement exige que soient rendus publics les contrats et ententes entre Hydro-Québec et les promoteurs de petites centrales, ainsi qu'entre les promoteurs et les municipalités et/ou les MRC.

De plus, la FQF recommande que les certificats d'autorisation décernés aux producteurs privés incluent une clause permettant de rehausser les débits réservés s'ils s'avèrent insuffisants pour protéger la vie aquatique.

Évaluation environnementale des projets

Puisqu'il est acquis que les petites centrales hydroélectriques présentent des impacts sur l'environnement et plus particulièrement sur l'habitat du poisson, l'octroi de sites hydrauliques devrait faire l'objet d'une évaluation environnementale obligatoire sans égard à la capacité de production.

Nous croyons que le gouvernement et Hydro-Québec doivent s'engager à suivre la procédure d'évaluation environnementale.

Mesures pour réduire les impacts environnementaux

La FQF privilégie le principe d'aucune perte nette d'habitat, tel que développé par Pêches et Océans Canada, à l'intérieur de sa politique de gestion de l'habitat du poisson. Ce principe consiste à maintenir, sans interruption, la capacité de production naturelle de l'habitat en question en évitant toute perte ou perturbation dans le secteur du projet (Pêches et Océans Canada, 1986).

Afin de répondre à cet objectif, le promoteur doit, dans un premier temps, examiner toutes les mesures d'atténuation à prendre pour prévenir ou limiter les dommages à l'habitat du poisson. Dans un second temps, s'il s'avère impossible de ne pas dégrader ce dernier, le ministère des Pêches et Océans envisage la possibilité de mettre en application différentes mesures compensatoires, dont le remplacement de l'habitat à l'endroit des travaux ou à proximité ou son implantation dans un milieu plus éloigné. Dans les cas extrêmes et en dernier

lieu, le ministère fédéral favorise l'ensemencement pour assumer le maintien des stocks de poisson lorsqu'il semble techniquement impossible d'éviter de perturber un habitat ou de compenser sa perte.

La présence d'une petite centrale peut entraîner des pertes d'habitats, en réduisant le débit dans une portion de la rivière. Nous croyons que le respect des débits réservés constitue le meilleur moyen d'appliquer le principe d'aucune perte d'habitat.

La FQF recommande que toute perte d'habitat soit compensée par des aménagements adéquats. De plus, le promoteur devrait s'engager à investir des fonds afin de rehausser la qualité et la quantité d'habitats dans la rivière concernée.

AUTRES AVENUES DE PRODUCTION D'ÉNERGIE

Afin de satisfaire la demande québécoise, Hydro-Québec pourrait se tourner vers d'autres solutions telles que la cogénération, l'efficacité énergétique et le développement de l'énergie solaire. En ce sens, nous encourageons Hydro-Québec à renforcer son programme d'efficacité énergétique.

EN GUISE DE CONCLUSION

Encore une fois, la Fédération québécoise de la faune offre son entière collaboration afin que le monde du prélèvement faunique soit reconnu, à juste titre, comme un important secteur de développement économique, social et environnemental pour le Québec. De concert avec les groupes de la société civile et avec les autorités gouvernementales, la FQF continuera à déployer ses

énergies afin que les principes du développement durable s'enracinent dans toute la société du Québec. **Les chasseurs et les pêcheurs sportifs ont été les premiers acteurs de la conservation au Québec. Cet esprit de conservation et de développement des espèces fauniques et de leurs habitats les anime depuis près d'un siècle.** Il va donc de soi que nous adhérons à cette perspective qui vise à développer une société prospère et socialement équitable, dans le respect de notre environnement.